

N° CP 2468-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE
PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE BORD**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/1-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'ADA pour la mise en place d'un tableau de bord,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme F024 – enveloppe 61805, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

| | |
|-------------------------|---------------|
| Réception par le Préfet | 18 JUIL. 2006 |
| Publication | 21 JUIL. 2006 |

Pour le Président du Conseil Général
Ludovic LIONS



LE PRESIDENT

Charles BUTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions